

## Bois du roi: le projet de

Jusqu'à présent, on a surtout entendu les opposants au projet d'aménagement d'un centre d'enfouissement dans le Bois du roi, un espace forestier situé entre Péroly-Gombries et Ormoy-Villers. Les motions de « défiance » votées par les municipalités de Crépy-en-Valois et de Nanteuil-le-Haudouin ont également fait couler beaucoup d'encre (lire par ailleurs). Pourtant, des voix commencent à s'élever pour mettre en avant des arguments plutôt favorables à la concrétisation de ce projet.

Certes, la mise en service de cette décharge n'est pas pour demain. La justice a dernièrement rejeté la modification des plans locaux d'urbanisme (PLU) d'Ormoy-Villers et de Péroly-Gombries. Or, sans cette modification, l'exploitation d'un centre d'enfouissement est rigoureusement impossible. Mais les porteurs du projet – le société Bois du roi paysagé – n'ont pas pour autant abandonné la partie. Ils se sont pourvus en cassation. « Et puis, il suffit aux communes concernées de présenter une nouvelle modification de leur PLU, en tenant compte des remarques émises lors des différentes procédures juridiques, pour qu'elles obtiennent finalement gain de cause », assure un proche du dossier.

Emilio Jover fait partie des propriétaires de l'ancienne carrière censée devenir centre d'enfouissement. Pierre de Waziers n'est autre que le directeur général d'EACM (environnement, aménagement, carrière et matériaux). Martine Servan, de son côté, dirige



Pierre de Waziers, Martine Servan et Emilio Jover, de gauche à droite, font partie de ceux qui défendent bec et ongles le projet de centre d'enfouissement des déchets.

l'entreprise Regards. Tous trois sont des fervents défenseurs de ce projet.

« Il faut prendre en compte l'évolution démographique du territoire (à la hausse) et les grands projets d'aménagement (canal Seine-Nord, mise au grand gabarit de l'Oise), souligne d'emblée Pierre de Waziers. L'évolution de l'habitat actuel et le développement important de logements dans le sud du territoire entraîneront des besoins croissants en matériaux. Sans oublier la nécessité d'une maîtrise des déchets issus de l'activité du BTP (bâtiment et travaux publics). » Un sentiment semble-t-il partagé par une majorité d'élus de la communauté de communes du Pays de Valois (CCPV), à en croire leur projet de schéma de cohérence territoriale (lire par

ailleurs). Selon le directeur général d'EACM, « le projet répondra de manière durable et responsable aux besoins croissants en matériaux et à l'augmentation des déchets du territoire. Les solutions de valorisation compenseront les pénuries annoncées sur l'ensemble du bassin concerné. Dans l'Oise, le déficit en sable avoisine chaque année les 1,5 millions de tonne chaque année. Dans le bois du roi se trouvent quelque quatre millions de tonne de sable à l'abandon... »

Martine Servan préfère elle bâtir son argumentaire sur la protection de l'environnement. « Sur certains sites, la biodiversité du bois du roi s'appauvrit d'année en année, constate-t-elle. Grâce à ce pro-

Frédéric NORMAND

## La faune devrait être préservée

Continuités forestières entre les forêts d'Ermenonville et de Retz



Espaces de déplacements à grandes distances le long des axes forestiers. Continuité potentielle des landes. Zone d'activité éolienne. Axe de transport. Risque de barrage de passage de faune.

Les opposants au projet mettent souvent en avant le non respect des fameux corridors écologiques. A tort, selon Martine Servan, qui assure avoir étudié le dossier. « Lorsque l'on regarde les plans de continuités forestières entre les massifs d'Ermenonville et de Retz, on s'aperçoit que les animaux ne passent pas sur l'ancienne carrière, insiste la chef d'entreprise. Ceux qui pensent que ce projet serait néfaste aux déplacements animaliers se trompent. » De fait, Martine Servan a été rencontrer, chez eux, nombre d'habitants d'Ormoy-Villers. Et notamment ceux qui avaient installé des banderoles anti-décharge sur leur habitation. « J'ai alors compris que la plupart d'entre eux ne disposaient pas des bonnes informations », conclut-elle.

## décharge a aussi ses défenseurs

### Crépy-en-Valois est contre ce centre d'enfouissement

Bruno Fortier, le maire de Crépy-en-Valois, est devenu cet été l'un des plus fervents opposants au centre d'enfouissement de déchets porté par la société Bois du roi paysagé. Fin juin, il a fait voter une motion de défiance.

Sept mois après, l'homme fort de la cité de l'archerie n'a pas changé d'avis. « Bien au contraire, assure-t-il. À Crépy-en-Valois, nous sommes bien placés pour savoir qu'une décharge entraîne forcément des nuisances. Et en la matière, j'estime que nous avons assez donné. »

Bruno Fortier insiste sur « la nécessité de défendre la qualité de vie des habitants ». Or,

selon ses informations, le risque est grand de voir les nappes phréatiques polluées, les routes encombrées, les espaces protégés menacés et les espaces boisés du Valois en partie massacrés.

À la fin du mois de juin, Bruno Fortier, par ailleurs vice-président de la communauté de communes du Pays de Valois, avait promis de convaincre ses collègues de ne pas soutenir ce projet de décharge. Ce qui risque de provoquer quelques remous au sein de l'instance car tous les élus ne partagent pas son point de vue...



Fin juin, le conseil municipal de Crépy-en-Valois a voté une motion de défiance envers le projet de décharge. Bruno Fortier, le maire (à droite), est résolu contre.

Frédéric NORMAND

## La communauté de communes n'a pas encore tranché

« Pour l'instant, on ne nous pas encore formellement demandé notre avis », assure Benoît Haquin, le président de la communauté de communes du Pays de Valois. Mais le président avoue que le sujet le préoccupe. D'autant plus que son premier vice-président, entre autres, a fait voter une motion contre ce projet (lire ci-dessus). « Je me demande si les communes qui se sont prononcées contre ce projet ne sont pas un peu précipitées », confie le président de la CCPV.

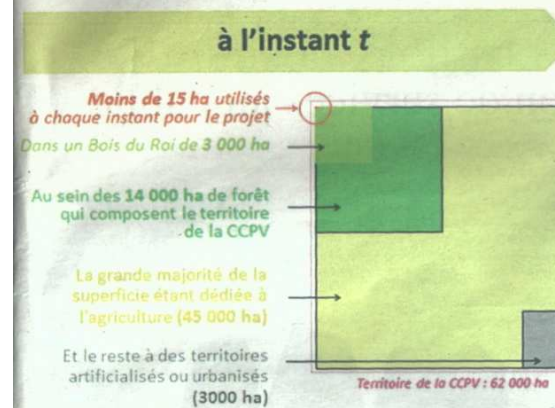
De fait, le communauté de communes

travaille actuelle à son futur schéma de cohérence territoriale. Dans celui-ci, il est inscrit qu'il convient « de valoriser la ressource du sous-sol (sables, calcaires, ...) et l'économie circulaire dans le cadre d'une gestion environnementale attentive », selon le document ayant servi de base aux discussions au sein de la CCPV. « Les ressources du territoire lui confèrent une capacité économique durable dès lors que cette gestion des ressources est associée à une démarche globale visant à renforcer l'économie cir-

culaire. » Pour Benoît Haquin, le sable qui l'ont pourrait extraire de la carrière du bois du roi peut s'avérer intéressant. « Et les retombées économiques, ne serait-ce qu'en terme de recettes fiscales peuvent s'avérer intéressante pour les recettes de la CCPV. Sans parler des créations d'emploi que ce projet devrait engendrer. Pour toutes ces raisons, je pense que l'ont se doit de regarder l'ensemble du projet avant d'apprécier la moindre déci-



## Enfin, beaucoup de bruit pour rien ?



Pour les défenseurs du projet, ses opposants en font beaucoup. Pour pas grand chose. Ils ont ainsi fait réaliser un schéma (ci-dessus) qui montre clairement que la surface concernée est infime par rapport au bois du roi, dans son ensemble. « L'ancienne carrière, c'est 15 hectares alors que bois du roi s'étend sur 3 000 hectares », assure Pierre Pierre de Waziers, le directeur général de la société EACM.

Ces 15 hectares ne représentent pas grand chose à l'échelle des forêts que l'on peut trouver sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Valois (14 000 hectares). Maintenant, il est vrai que ce type de raisonnement peut être tenu pour la plupart de projets. À l'échelle d'une commune, une usine ne représente pas forcément une grande surface. Ce qui n'exclut pas d'éventuelles nuisances.

## Nanteuil-le-Haudouin dit non



Bett Gilles Sellier, le maire de Nanteuil-le-Haudouin, est résolu contre le projet de décharge du bois du roi.

Cet automne, le conseil municipal de Nanteuil-le-Haudouin s'est également prononcé contre « le projet d'installation d'une unité de stockage de déchets sur les communes de Péroly-Gombries et d'Ormoy-Villers. » La motion qu'ils ont alors votée n'est pas tendre avec les porteurs du projet. « Cet aménagement impacte une zone Natura 2000 et un espace naturel sensible, peut-on y lire. Cette zone est un réservoir de biodiversité avec des espèces (faune et flore) rares et protégées. »

« Quoi qu'on dise, ce projet n'apporterait rien de bon à nos communes », conclut Gilles Sellier. Et nous nous y opposerons de toutes nos forces. »

La motion insiste également sur le fait que « le projet d'enfouissement est situé au cœur du bassin d'alimentation de captages du syndicat des eaux d'Auger-saint-Vincent qui alimente en eau potable treize communes. » Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

« Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

« Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

« Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

« Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

« Ce que conteste également les défenseurs du projet. « On en est même très loin », assure Martine Servan.

Frédéric NORMAND